

Prescriptions minimales – Activités à l'extérieur

A priori, l'avis de la zone de secours n'est pas requis pour autant que l'autorisation délivrée par le Bourgmestre ait tenu compte de l'analyse de risque de l'événement. L'organisateur aura ainsi montré quelles mesures il a prévu et l'autorité aura pu vérifier que celles-ci sont suffisantes par rapport aux risques amenés par la manifestation.

Les éléments qui doivent être pris en compte pour les activités à l'extérieur sont au minimum les suivants : (liste non exhaustive)

- ☐ Il y a lieu de veiller au choix du site et aux risques situés aux environs immédiats ;
- ☐ Présence proche d'un plan d'eau ou d'une rivière où des gens pourraient tomber ;
- ☐ Présence d'une différence de niveau ou d'un relief de terrain (risque de chute), par exemple : talus, pont, ... ;
- ☐ Présence de mobilier urbain sur lequel le public pourrait grimper et se blesser s'il en tombe (poteaux d'éclairage ou de signalisation, murets, ...) ;
- ☐ Travaux en cours occasionnant des trous, des différences de niveau dans le sol (risque de chute) ou laissant du matériel ou des gravats disponibles pour servir d'arme en cas de bagarre ; ou encore présence d'échafaudages où le public pourrait grimper ;
- ☐ Présence de bâtiments instables, évaluation d'un risque d'effondrement sur le public ou sur une voie d'accès (certaines villes ont déjà dû prendre des mesures par rapport à un bâtiment ancien dont on craignait l'effondrement du clocher avec les fortes vibrations amenées par la sono) ;
- ☐ Présence de bâtiments sensibles à proximité, susceptibles de mériter une intervention des services de secours (maison de repos, crèche, école, usine, ...) ;
- ☐ Autres risques à identifier selon le terrain choisi et ses environs.

Le site proposé devra être au maximum exempt des risques mentionnés ci-dessus, ou à défaut des mesures adéquates devront être mises en place pour prévenir et/ou gérer ces risques.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter le service Planification par email à l'adresse planification@zswapi.be ou par téléphone au 069/58.08.95.